

## PERMIS DE CONSTRUIRE



### VOUS SOUHAITEZ

- Construire un bâtiment, et de ce fait déposer une demande d'autorisation de construire (permis de construire, déclaration préalable certificat d'urbanisme)



### NOTRE SERVICE

Nous vous proposons :

- La réalisation de toutes les pièces du dossier de demande de permis de construire nécessaires (vue en plan, coupe, façades ...) avec le cas échéant, collaboration avec un architecte pour la réalisation du projet architectural

Les résultats :

- Une demande de permis de construire qui a le maximum de chances d'aboutir
- Un suivi et l'apport des compléments demandés par la mairie si nécessaire

Vous recevrez :

- Toutes les pièces constitutives du dossier de demande de permis de construire nécessaires à sa complétude, en autant d'exemplaires que nécessaires, prêts à déposer en mairie



### LES AVANTAGES PROAGRI

- ✚ Travail en équipe «Chambre d'agriculture» : bâtiments et aménagements du territoire, permettant de confronter les difficultés rencontrées lors les différents dossiers réalisés
- ✚ Connaissance approfondie des bâtiments agricoles et des administrations



# INFOS PRATIQUES

## Public :

- Vous êtes agriculteur, porteur d'un projet de construction

## Modalités et durée :

- Prestation individuelle avec visites sur place

## Tarifs et conditions sur demande :

Pour plus d'informations, consulter votre contact

### Votre contact

Mauricette LASSAGNE  
Assistante  
04 75 82 40 04  
[mauricette.lassagne@drome.chambagri.fr](mailto:mauricette.lassagne@drome.chambagri.fr)

### Votre intervenant

Conseiller spécialisé bâtiment

